

Synthèse

Contexte, objectif et méthode

Environ 500 000 personnes sont atteintes de diabète sucré en Suisse. Parmi elles, entre 200 000 et 250 000 présentent un risque accru de pied diabétique. Selon les experts, des soins podologiques médicaux sont indiqués chez ces personnes.

Dans la législation actuelle, les soins podologiques médicaux prodigués par les podologues ne sont pas remboursés par l'assurance obligatoire des soins (AOS). Des interventions parlementaires demandent par conséquent l'admission de cette catégorie professionnelle dans l'AOS. Dans ce contexte, l'Office fédéral de la santé publique a chargé la société de conseil INFRAS de rassembler les connaissances sur le besoin et l'efficacité des soins médicaux considérés, ainsi que d'estimer les conséquences financières qu'entraînerait une admission des podologues dans l'AOS.

Les travaux réalisés s'appuient sur une analyse de la littérature, des entretiens avec des experts et des calculs simples à partir de scénarios hypothétiques.

Résultats

Le besoin en soins podologiques médicaux est avéré

Environ 20 000 diabétiques reçoivent actuellement des soins podologiques médicaux. Or, ce nombre devrait être nettement plus élevé, étant donné que 200 000 à 250 000 personnes atteintes de diabète présentent un risque accru de pied diabétique.

Les soins podologiques médicaux réduisent les complications

Il ressort de l'analyse de la littérature que les soins podologiques médicaux peuvent en moyenne réduire les risques d'ulcère et d'amputation de respectivement 70 % et 30 %. Selon les experts interrogés, les patients présentant un pied diabétique ont besoin d'un traitement global assuré par une équipe pluridisciplinaire. Des soins podologiques médicaux approfondis sont la norme dans ce cadre. La nécessité d'un traitement global des pieds diabétiques se retrouve aussi dans la littérature : Dans la plupart des études portant sur l'efficacité, les soins podologiques médicaux font partie d'un traitement pluridisciplinaire.

À long terme, l'admission des podologues n'a pas d'incidence sur les coûts

Sur la base des résultats relatifs au besoin et à l'efficacité des soins podologiques médicaux, nous avons estimé quelles seraient les conséquences financières d'une admission des podologues dans l'AOS. Les résultats montrent que les coûts supplémentaires liés aux soins podologiques médicaux peuvent être à peu près compensés au cours de la dixième année par les économies résultant de la baisse des complications ultérieures. Ce résultat ne dépend pas du nombre de personnes qui auront effectivement recours à ce type de soins parmi celles chez qui le besoin est établi.

L'admission des podologues dans l'AOS entraînerait après 10 ans, des coûts supplémentaires cumulés compris entre 25 et 65 millions de francs par rapport au scénario du statu quo.

Les résultats de l'estimation reflètent la perspective de l'AOS. Mais du point de vue de l'économie nationale, il faudrait prendre en compte non seulement les coûts médicaux directs, mais aussi les coûts indirects tels que les absences au travail, les pertes de productivité et les coûts intangibles liés à la diminution de la qualité de vie. Envisagées sous cet angle plus large, les économies devraient nettement dépasser les coûts supplémentaires.

En résumé, nous retenons que l'admission des podologues dans l'AOS ou, en d'autres termes, le traitement des diabétiques avec des soins podologiques médicaux, est efficace et approprié au regard de la littérature scientifique disponible.

Selon les calculs réalisés à partir des différents scénarios, une telle admission ne devrait pas avoir de répercussions sur les coûts à long terme.

La demande en podologues devrait augmenter

Les soins podologiques médicaux sont aujourd'hui principalement fournis par les podologues et, dans une moindre mesure, par le personnel infirmier des hôpitaux, des homes pour personnes âgées, des établissements médico-sociaux, des services d'aide et de soins à domicile et des centres de conseil aux diabétiques.

Dans la pratique, le recours à cette prestation est susceptible d'être limité par sa disponibilité. Actuellement, la Suisse compte 500 podologues, qui sont assez fortement sollicités. Si un nombre sensiblement plus important de personnes souhaite recourir à des soins podologiques médicaux, il faudrait former en conséquence davantage de podologues.

Limites de l'étude

S'agissant de la représentativité des résultats, il faut tenir compte des aspects suivants :

- La littérature suisse sur l'efficacité des soins podologiques médicaux est peu abondante. Nous nous sommes donc également appuyés, pour l'essentiel, sur des études étrangères, dont nous avons transposé les résultats à la Suisse. Après consultation des experts, nous considérons que leur comparabilité est établie.
- Les données utilisées pour estimer les conséquences sur les coûts sont en partie incertaines, par exemple en ce qui concerne le recours aux soins en question ou le nombre de traitements. Ces incertitudes sont couvertes par les scénarios étudiés et l'analyse de sensibilités.